



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

# Corrigé du sujet d'examen - Bac STI2D - Français - Session 2025

---

## Proposition de correction

---

### | Baccalauréat technologique - Session 2026

**Matière : Épreuve pratique de l'enseignement de spécialité ingénierie, innovation et développement durable (2I2D)**

Durée : Non spécifiée

Coefficient : Non spécifié

### | Correction des parties du sujet

#### Partie I : Situations d'évaluation

Cette épreuve pratique vise à évaluer la maîtrise des compétences des candidats en ingénierie, innovation et développement durable.

##### Question 1

**Énoncé :** Quelles compétences sont évaluées lors de cette épreuve ?

**Démarche :** Les compétences évaluées incluent :

- Conception de produits ou systèmes.
- Simulation et expérimentation.
- Analyse et validation de choix techniques.
- Capacité à proposer des solutions basées sur les résultats d'expérimentations.

**Réponse :** Les compétences évaluées sont la conception, la simulation, et l'expérimentation, ainsi que la validation des choix techniques.

##### Question 2

**Énoncé :** Que doit fournir le professeur ressource pendant l'épreuve ?

**Démarche :** Le professeur ressource doit assurer "...la disponibilité et le bon fonctionnement des équipements matériels et logiciels dans le laboratoire..." selon la note de service.

**Réponse :** Le professeur ressource doit garantir que les équipements matériels et logiciels fonctionnent correctement.

#### Partie II : Préparation de l'épreuve

##### Question 3

**Énoncé :** Qui définit le choix et le nombre des situations d'évaluation ?

**Démarche :** Selon le texte, le choix et le nombre des situations d'évaluation sont de la responsabilité du chef d'établissement en concertation avec les professeurs de la spécialité.

**Réponse :** Le chef d'établissement, en concertation avec les professeurs de spécialité, définit le choix et le nombre des situations d'évaluation.

### Partie III : Déroulement de l'épreuve

#### Question 4

**Énoncé :** Quel document doit être complété par les examinateurs pour chaque candidat ?

**Démarche :** Les examinateurs remplissent une fiche individuelle d'évaluation comprenant une note sur 20 points et un commentaire qualitatif.

**Réponse :** Une fiche individuelle d'évaluation notée sur 20 points et commentée.

#### Question 5

**Énoncé :** À qui doit être remis le dossier de l'évaluation à la fin de la correction ?

**Démarche :** Conformément aux instructions, la fiche d'évaluation et les feuilles réponses doivent être remises au chef d'établissement.

**Réponse :** Au chef d'établissement.

### Partie IV : Suivi de l'épreuve

#### Question 6

**Énoncé :** Que fait l'IA-IPR après l'épreuve ?

**Démarche :** Une fois l'épreuve terminée, les IA-IPR établissent un bilan de l'épreuve pratique.

**Réponse :** L'IA-IPR établit un bilan de l'épreuve pratique en collaboration avec les professeurs examinateurs.

### Conclusion et conseils méthodologiques

#### Conseils pour l'épreuve

- Gérez votre temps efficacement lors de la préparation et des épreuves.
- Relisez bien les consignes pour éviter toute confusion a priori sur le sujet sur lequel vous allez travailler.
- Faites attention aux détails techniques lors des évaluations pratiques.
- Documentez soigneusement toutes vos phases d'expérimentation et de validation.
- Servez-vous des ressources mises à votre disposition pour répondre aux meilleures pratiques en ingénierie et développement durable.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.